

Sciences Essonne

CHARTRE

modifiée le 10 novembre 2009

La volonté de mettre en place un réseau de la culture scientifique en Essonne s'est fait jour à l'occasion du colloque « Développer le goût des sciences – Rendre les métiers scientifiques accessibles aux jeunes » organisé à l'initiative du Conseil Général de l'Essonne en octobre 2005.

Ce réseau vise à promouvoir les actions de culture scientifique en fédérant les acteurs de la culture scientifique pour mieux coordonner leurs actions de culture scientifique dans le respect de leur identité respective. Il n'a pas vocation à se substituer aux actions individuelles des différents acteurs.

Les acteurs de la culture scientifique intervenant de façon complémentaire dans la promotion de la culture scientifique et réunis au sein de l'association Science Essonne créée en Assemblée Générale constitutive le 21 septembre 2007 ont souhaité se doter d'une charte exposant la philosophie de leurs actions et qui sera proposée comme base d'une action commune aux acteurs qui souhaiteront dans le temps se joindre au réseau.

Considérant que les sciences sont un élément à part entière de notre culture commune et qu'elles interviennent de façon de plus en plus prégnante dans la société d'aujourd'hui, les acteurs réunis au sein du réseau Sciences Essonne se fixent comme objectifs de :

- favoriser le lien entre Science et Société en rassemblant des acteurs d'horizons différents,
- encourager par cela l'appropriation citoyenne des savoirs scientifiques et le débat sociétal sur les enjeux du progrès scientifique,
- viser l'excellence dans leurs actions au service des publics intéressés, aussi bien dans le contenu que dans le mode de transmission.

Ils s'engagent entre eux et vis-à-vis des publics à :

- garantir l'équité dans l'accès aux savoirs pour tous les publics,
- veiller à ce que les actions entreprises le soient dans l'intérêt collectif, mais en respectant l'identité propre et les spécificités de chacun des acteurs,
- garantir la neutralité des interventions vis-à-vis de tous intérêts qu'ils soient politiques, économiques, philosophiques ou religieux,
- respecter dans leurs actions un équilibre entre les différentes disciplines scientifiques (sciences dites dures, sciences humaines, sciences sociales,...),
- veiller à ce que leur action commune s'exerce de façon équitable sur l'ensemble du territoire essonnien.

Ils n'excluent pas la participation au réseau de structures à caractère lucratif à la condition expresse que l'objectif de ces structures soit clairement éducatif et culturel et ne se réduise pas à la commercialisation d'activités de loisirs à nature scientifique.